

Interpellation : Employabilité des personnes avec statut S: quelles mesures concrètes renforcer?

En février 2022, la Fédération de Russie envahissait l'Ukraine en violation des règles de droit international sur l'interdiction du recours à la force et l'intégrité territoriale. Pour s'adapter à cette situation exceptionnelle, le Conseil fédéral a activé un dispositif de crise et reconnu un statut S aux 65'000 Ukrainiennes et Ukrainiens présents sur sol suisse (art. 66-79a LAsi). Les permis S arriveront à échéance en mars 2025 et pourraient encore être renouvelés pour deux années supplémentaires (mars 2027).

Compte tenu de la durée du conflit, ce statut – clairement orienté vers le retour des personnes concernées aussi vite que possible dans l'Etat de provenance –, n'est plus adapté à la situation de ces personnes dont le séjour en Suisse va se prolonger encore probablement de nombreuses années. Bon nombre de jeunes avec statut S sont en train de passer les années les plus importantes de leur développement en Suisse. Sur la base des expériences à l'étranger, il est constaté que pour une personne migrante les cinq premières années de son séjour dans le pays d'accueil sont déterminantes pour son intégration. Il est également constaté que les personnes migrantes ont besoin d'un certain temps, en général deux ou trois ans, pour répondre aux exigences d'intégration.

Aujourd'hui, le taux moyen de personnes avec statut S exerçant une activité professionnelle est de 20%. Le Conseil fédéral a pour but que ce taux augmente pour atteindre 40% d'ici fin 2024. L'intégration professionnelle des personnes ukrainiennes souvent qualifiées et diplômées est à encourager. C'est une chance pour notre pays en particulier au moment où plusieurs secteurs font face à une pénurie de personnel notamment dans les soins, l'hôtellerie-restauration ou encore les métiers de la transition écologique. C'est une chance aussi pour les personnes protégées qui pourront retourner dans leur pays une fois que la guerre aura pris fin. Toutefois, notre canton est encore loin du compte puisque les chiffres sortis récemment démontrent que seulement 10% des personnes avec statut S ont été intégrées sur le marché du travail. Par ailleurs, un récent rapport du Secrétariat d'Etat aux migrations indique qu'il y a de sérieuses disparités cantonales tant sur le taux d'employabilité que sur les mesures d'intégration mises en place dans les cantons. On y apprend que le canton de Vaud ne propose des mesures de job coaching ciblées offrant un soutien dans le processus d'intégration que sous forme réduite. Toujours selon le rapport susmentionné, il en va de même sur les mesures concernant le dispositif de gestion au cas par cas qui est effectué dans le canton sous forme réduite. Vaud est le seul canton avec la Thurgovie à ne pas proposer une évaluation du potentiel de la personne à intégrer.

Les membres du Conseil communal soussignés ont l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Que fait la commune pour faciliter l'employabilité des ressortissant-e-s ukrainiens, en particulier les jeunes et les femmes ?
2. Concernant les mesures d'intégration connues pour être efficaces et compte tenu des offres réduites du canton sur le dispositif de gestion au cas par cas,

sur les offres de coaching ciblés ainsi que sur l'évaluation du potentiel, la commune compte-t-elle demander au canton de se mobiliser davantage sur cette question ? Pourrait-elle pallier aux manques de mesures d'intégration sur cette question ?

3. Comment se fait-il que le canton de Vaud soit si mal noté (10%)? La commune dispose-t-elle de chiffres à ce sujet la concernant ?
4. La commune compte-t-elle se mobiliser et trouver des solutions pour trouver une transition vers un statut plus durable et adapté aux ressortissants ukrainiens pour faciliter leur employabilité ?

Philipp Müller, Conseiller communal
Yverdon-les-Bains, 3 mars 2024